



## Pension alimentaire

-----  
Par Marcelino

Bonjour

Je paie une pension alimentaire pour ma fille qui aura 18 ans le 22 juillet 2025.

Elle est apprentie est perçois un revenu qui s'élèvera à prêt de 1000? à sa majorité

Suis je tenu de continuer à verser une pension alimentaire à sa mère à ses 18 ans ?

Merci pour votre retour

Bien à vous

-----  
Par kang74

Bonjou

Vous devez continuer tant qu'un juge ne vous a pas autorisé à la faire supprimer par jugement .  
1000e,à peine 18 ans, vivant encore chez sa mère, cela me parait bien mince pou un arrêt .

-----  
Par Marcelino

Très bien. Merci pour votre retour

Bonne journée

-----  
Par Marcelino

Très bien. Merci pour votre retour

Bonne journée